

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2020

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2019 - (N° 2899)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

APRÈS L'ARTICLE 6 , insérer la division et l'intitulé suivants:

Le Gouvernement présente, sous forme d'annexe générale au projet de loi de règlement de l'année, un document présentant la décomposition entre évolution spontanée des recettes fiscales et l'impact des mesures prises sur les comportements.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons, conformément aux recommandations de la Cour des comptes, un renforcement de l'information mise à disposition des parlementaires concernant les recettes fiscales lors du règlement du budget.

Lors de la loi de règlement, le Parlement peut apprécier l'évolution des recettes fiscales. Cependant, l'évolution des recettes fiscales peut être liée à deux facteurs bien distincts. Ces recettes fiscales peuvent en effet évoluer de manière « spontanée » - par exemple elles augmentent avec le niveau général des revenus. Mais elles peuvent également évoluer du fait de l'impact des mesures prises sur les comportements.

Prenons l'exemple de la flat tax. Une partie de l'évolution des recettes fiscales de ce nouvel impôt est dû à l'effet d'aubaine que nous avons largement dénoncé par le passé. Le fait que la flat tax ait rapporté plus que prévu l'an dernier est tout sauf une bonne nouvelle : elle indique simplement un transfert massif des salaires et des investissements vers les versements de dividendes. Or, avec les informations actuellement disponibles, ce mécanisme demeure invisible.

La décomposition que nous demandons permettrait d'évaluer véritablement les réformes fiscales du Gouvernement. Cet amendement, qui reprend une proposition de la Cour des comptes, s'inscrit donc pleinement dans la philosophie du « Printemps de l'évaluation ».